

### Questions au Feuilleton

L'année financière 1972-1973\*

	Pension de sécurité de la vieillesse	Supplément du revenu garanti	Total
	\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	33,172,201	21,336,760	54,508,961
Île-du-Prince-Édouard.....	12,410,875	7,256,467	19,667,342
Nouvelle-Écosse.....	73,939,894	36,780,017	110,719,911
Nouveau-Brunswick.....	56,704,271	27,331,306	84,035,577
Québec.....	429,387,961	198,767,841	628,155,802
Ontario.....	653,874,936	228,344,490	882,219,426
Manitoba.....	97,485,228	43,960,448	141,445,676
Saskatchewan.....	98,004,161	40,959,673	138,963,834
Alberta.....	122,475,044	51,539,455	174,014,499
Colombie-Britannique.....	208,326,819	81,598,474	289,925,293
Territoires du Nord-ouest.....	898,124	622,263	1,520,387
Yukon.....	516,720	273,141	789,861
Total.....	1,787,196,234	738,770,335	2,525,966,659

\*Les montants pour février et mars 1973 sont évalués.

### L'INFORMATION DU PUBLIC QUANT AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE

#### Question n° 1785—M. Stewart (Okanagan-Kootenay):

Le gouvernement fédéral renseigne-t-il le public sur, a) le programme, b) l'actif, c) le passif, d) les administrateurs et e) les membres des organismes de bienfaisance et, sinon, pourquoi?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Ce ministère est dans l'impossibilité de fournir aucun renseignement au public concernant l'information contenue dans les dossiers des organismes de bienfaisance dû aux dispositions de l'article 241 de la loi de l'Impôt sur le revenu qui l'empêchent de divulguer de telles informations.

### LE PERMIS DE CABOTAGE DÉLIVRÉ AU «PAMPERO»

#### Question n° 1813—M. Neale (Vancouver-Est):

1. Un permis de cabotage a-t-il été délivré pour le navire *Pampero* battant pavillon étranger et, dans l'affirmative, a) à quelle date a-t-il été délivré, b) quelle est la date d'expiration du permis, c) le renouvellera-t-on?

2. Si un permis de cabotage valide n'a pas été délivré en l'occurrence, le gouvernement entend-il le faire si on le lui demande?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): 1. Oui. a) Le 3 mai 1972; b) Annulé le 18 novembre 1972 lorsque le navire est parti en direction d'un port étranger; c) Il sera nécessaire de demander une nouvelle licence.

2. Pourvu que soient remplies toutes les conditions statutaires, le receveur des douanes du bureau concerné est autorisé à délivrer un permis de cabotage au demandeur.

### LA TAXE D'ACCISE SUR LE TABAC DE 1970 À 1972

#### Question n° 1820—M. Stewart (Okanagan-Kootenay):

Combien la taxe d'accise sur la vente de tabac a-t-elle rapporté durant chacune des années de 1970 à 1972 inclusivement?

[M. Lalonde.]

### L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national):

Année fiscale	Montant
1959-1960	\$185,502,518.97
1960-1961	193,648,658.18
1961-1962	207,550,498.66
1962-1963	217,807,694.87
1963-1964	226,938,710.05
1964-1965	218,343,945.15
1965-1966	238,080,357.48
1966-1967	251,434,852.54
1967-1968	266,686,509.66
1968-1969	304,176,478.99
1969-1970	295,845,228.63
1970-1971	319,413,605.26
1971-1972	330,120,737.21

### \*LES PERSONNES EXEMPTÉES DE LA «MISE EN COMPENSATION», DE 1970 À 1972

#### Question n° 1870—M. Harney:

1. Au cours des années 1970, 1971 et 1972, combien de personnes d'autres pays ont été exemptées temporairement de la «Mise en compensation» afin de pouvoir continuer à travailler au Canada?

2. Dans combien de ces cas d'exemption le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il vérifié auprès du syndicat voulu ou de sa section locale s'il existait ou non du personnel canadien qualifié pouvant faire le travail pour lequel l'exemption de «Mise en compensation» a été requise?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Avant l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1973 des dispositions relatives au visa d'emploi, la mise en compensation n'avait aucun fondement légal. Le ministère ne dispose donc d'aucune statistique sur le nombre de travailleurs qui ont subi une forme quelconque de mise en compensation au cours des années précédentes, ni sur l'autorité utilisée pour effectuer la mise en compensation.

\* \* \*

### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE—LES DÉPENSES AUX FINS DE RECHERCHE

#### Question n° 130—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pen-